

Durée

4 jours
(28h)

Date(s)

19 au 22 février
2024

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

567.50 € HT
681 € TTC

Public visé :

- Assistant de gestion intégrant la filière vitivinicole
- Assistant administratif ou commercial de la filière souhaitant compléter ses compétences pour gagner en polyvalence
- Personnel de caveau en charge du développement commercial et de la clientèle
- Vigneron

Objectif(s) pédagogique(s) :

Mettre en œuvre les opérations liées à la gestion administrative et commerciale quotidienne d'une structure vitivinicole



Programme :

1. Maîtriser les outils

- Utiliser les documents exports
- Utiliser les outils de gestion commerciale et gérer le fichier client

2. Maîtriser les coûts

- Calculer les prix de revient réel des produits
- Définir les tarifs par circuit
- Mettre en place des indicateurs de suivi d'activité commerciale

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Diaporama – Vidéos – Supports pédagogiques remis aux participants – Mise en situation pratique

Effectifs :

Mini : 8 personnes
Maxi : 24 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure le déroulement de l'action de formation et garantit le choix des intervenants quant à leur compétence et spécialité.

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Moyens d'évaluation :

Contrôle continu de l'acquisition des connaissances et des compétences visées, mise en situation professionnelle, cas pratiques, études de cas.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation

À l'issue de la formation

La certification peut être validée partiellement. Dans le cas d'une validation partielle, le candidat dispose d'un délai maximal de 3 ans pour valider l'ensemble des modules de la certification. La validité de la certification est permanente.

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu.

Dépôt des dossiers de candidature dûment rempli dans les 15 jours qui précèdent l'entrée en formation.